

Épreuve de culture artistique et plastique

Le programme du concours inclut les programmes d'enseignement des arts plastiques aux cycles 3 et 4 et au lycée.

Ces programmes sont ceux en vigueur l'année du concours.

Le candidat mobilise sa connaissance des problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'enseignement. Il développe et argumente une réflexion disciplinaire, axée sur l'évolution des pratiques artistiques, à partir de l'analyse d'un sujet à consignes précises et d'une sélection de documents.